



Litige assurance auto diligente enquêteur rbt auto

Par **pierre69**, le **26/05/2009** à **21:36**

Bonjour, rnSuite a un accident materiel, ma conjointe est allée percuter un troittoir a 3h00 du matin. rnRencontrant des difficultés et prise de panique, elle parti en courant en regagnant notre domicile. Bien sur, vu l'heure, je l'ai raccompagné et laisser le vehicule ainsi. rnEn effet, etant en arret maladie, apres une enieme nuit blanche, elle a eu la lumineuse idée de recuperer ses effets personnels sur son lieu de travail, ne voulant pas la laisser seule, je l'ai accompagner me promettant qu'apres elle tournera la page rnErreur je sais de laisser le vehicule ainsi en plein centre ville meme si je me suis assuré qu'il ne genait pas la circulation. rnUne fois arrivé a notre domicile, j'ai alerter notre assurance pour decla d'accident en indiquant que j'etais dans le vehicule. La correspondante a retenu le fait que je conduisais alors que c'est bien ma femme qui conduisait (je n'ai plus le permis). rnMa femme a bien sur signé la declaration necessaire etc rnL'accident date d'il y a plus d'un mois, le vehicule a ete déclaré en epave valeur 8200 EUROS rnnous sommes balladés depuis jusqu'a l'appel d'un enquêteur de notre assurance qui a contacté ma femme et "s'nvite chez nous ce jeudi matin afin d'etablir un rapport. rnEant de bonne foi, je commence a croire que nous ne serons pas remboursés !!!rnQuelle posture doit on avoir face a cet enquêteur, sale impression d'avoir a faire a un interrogatoirernIls pensent que ma femme etait sous l'effet d'antidepresseurs ou pire que j'etais au volant ? rnComment se deroule cet entretien rnquels sont les recours possibles etc rnMerci de nous communiquer vos conseils

Par **chaber**, le **27/05/2009** à **07:27**

Bonjour,rnJe ne mets en cause votre bonne foi, mais il faut avouer que votre problème peut

faire douter un assureur quelconque:rn rn Vous n'avez plus de permis, vous vous trouvez dans le véhicule en pleine nuit, la déclaration vous enregistre conducteur, votre épouse en arrêt maladie n'avait pas autorisation de sortie par la sécu.rn rn Il faut voir également si les médicaments pris par votre épouse ne comportaient pas une contre-indication pour la conduite automobile.rn rn Auquel cas, l'assureur serait en droit d'invoquer l'aggravation du risque et faire application du Code des Assurances pour ne pas intervenir.rn rn Tenez nous informés des suites données.

Par **pierre69**, le **27/05/2009** à **09:06**

C'est bien ma femme qui a rempli et signé la déclaration écrite envoyée par l'assurance ultérieurement mais moi qui ait contacté l'assurance quelques minutes après rn Ensuite, ma femme n'a pas pris les antidépresseurs ayant 3 enfants de peur de ne pas se réveiller la nuit si soucis rn Nous avons même proposé de se soumettre à prise de sang afin de vérifier s'il y a la moindre substance pouvant poser question.....rn Concernant le fait que je dispose plus de permis et souscripteur du contrat est ce que l'enquêteur peut invoquer cela ou se limiterait-il simplement aux éléments factuels et contexte de l'accident rn Merci encore pour votre réponse